

**AVIS SUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE DES QUÉBÉCOIS
À L'ÉGARD DES APPROVISIONNEMENTS ÉLECTRIQUES
ET LA CONTRIBUTION DU PROJET DU SUROÏT
(DOSSIER R-3526-2004)**

**Avis à tous les participants concernant certaines instructions relatives
au déroulement des audiences**

La Régie informe les participants des modalités de déroulement de la première semaine des audiences devant être tenues dans le dossier en référence.

Les audiences débutent le **3 mai 2004 à 9h00** au siège social de la Régie au 800, Place Victoria, bureau 2.55, Montréal à la Salle Cornélius Krieghoff.

La preuve d'Hydro-Québec sera présentée et traitée selon le calendrier suivant :

Hydro-Québec Distribution	Lundi 3 mai 2004 et Mardi 4 mai 2004
Hydro-Québec Transport	Mercredi 5 mai 2004
Hydro-Québec Production	Jeudi 6 mai 2004 et Vendredi 7 mai 2004

Chaque composante d'Hydro-Québec procédera à une présentation orale de son mémoire, pour une durée maximale d'une heure 30 minutes, et sera suivie des questions des participants et de la Régie et ce, selon des modalités que la Régie précisera après réception des réponses des participants aux questions suivantes :

- 1.- Quelles sont les composantes d'Hydro-Québec que vous prévoyez interroger?
- 2.- Sur quel(s) sujet(s) vos questions porteront-elles?

Les réponses à ces questions devront être transmises à la Régie avant le **23 avril 2004 à 12h00**.

La Régie précise par ailleurs que, compte tenu du nombre de participants, elle estime le temps alloué pour les questions à Hydro-Québec aux environs de 15 minutes par participant et aux environs de 30 minutes pour les regroupements de participants.

L'ordre et le temps définitif des questions par participant seront communiqués le 27 avril prochain.

Enfin, la Régie avise les participants que le temps alloué n'est destiné qu'aux questions et non aux fins d'argumentation ou pour tout propos en tenant lieu. Elle rappelle que cette période vise à approfondir ou appuyer un élément de la preuve et nécessite donc des questions précises sur les documents déjà déposés au dossier.

Anne Mailfait, avocate
Secrétaire adjoint de la Régie de l'énergie